

ANNULATION DE MARIAGE EN TUNISIE non reconnu pas l'état de NANTES

Par **Lorenza1958**, le **19/12/2018** à **10:43**

Bonjour l'équipe des avocats,

Je souhaite annuler mon mariage en TUNISE, de 21 mai 2016 à 17heures à la MAIRIE DE ARIANA, celui ci n'est pas reconnu par la FRANCE .

Je n'ai pas obtenu le livret de famille Français après 20 mois de longues procédures, suite à un différent sur le livret de famille TUNISEN.

Le procureur à rejeté ma demande.

J'ai demandé à une avocate de l'Ambassade de TUNIS, elle me dit en TUNISE, il n'existe pas d'annulation de mariage.

Il me faudrait divorcer : amiable, contentieux, caprice,

Puis faire annuler ce mariage de FRANCE?

Quel en est le coût approximativement.

Avec mes plus courtoises salutations.

Savina

Par **youris**, le **19/12/2018** à **13:08**

bonjour,

les bénévoles qui repondent sur ce site ne sont pas obligatoirement des avocats.

votre mariage a-t-il été transcrit à l'état-civil français ?

votre mariage célébré à l'étranger peut-être annulé par un tribunal de français dans les cas prévus par le code civil français mais la décision du tribunal français ne s'appliquera qu'en france.

le procureur de quel pays a rejeté votre demande et pour quel motif ?

salutations

Par **grenouille**, le **19/12/2018 à 13:10**

Bonjour,
pour annuler un mariage il faut un motif sérieux et grave ! Style vous pensez épouser une femme et en fait la personne s'avère être un homme !?

Par **Lorenza1958**, le **19/12/2018 à 13:30**

Bonjour Youris, et Grenouille,

Les sentiments de ce mariage ne sont que d'un seul côté, le mien,

Nantes avait refusé, car il avait des suspicions sur les sentiments de mon époux.

Je viens aujourd'hui, d'ouvrir les yeux, sans vouloir prendre mon époux dans "MENSONGES"

Il s'est trahi tout simplement, il s'est perdu lui même dans ses mensonges,

J'ai compris le refus de NANTES.

Les officiers de Nantes avaient raison, de ne pas croire en cette union, (du côté de l'homme).

Le Procureur de la République ayant refusé ce mariage en FRANCE, du fait que j'avais contacté un contrat chez un notaire en Séparations de Bien acté chez l'Ambassadeur de France.

Cet Acte numéroté en 34/2016 FRANCAIS, n'était pas retranscrit sur notre livret de Famille TUNISIEN.

J'ai envoyé des sommes pensant qu'il préparerait notre appartement en attendant que je vienne le rejoindre en février 2019.

En fait, il à liquider notre compte à la SOCIETE GENERALE.

C'est le coeur meurtri, que je dois bien admettre que le Procureur de la République de NANTES avait bien constaté, cette union qui pensait être entâché de nullité.

J'ai tous les documents qui justifie mes dires.

Je vous remercie de vos réponses,

Avec mes plus courtoises salutations.

Lorenza,